



Réservé aux abonnés

# Les «chasseurs d'héritiers» dans le viseur des députés

**ENQUÊTE** - Secrets de familles et révélations bouleversantes rythment le quotidien des «chasseurs d'héritiers». Une profession reconnue mais entachée par certaines pratiques abusives. Une proposition de loi veut encadrer les pratiques.

Par **Claudia Cohen**

Publié hier à 18:00, mis à jour il y a 36 min



Parfois, les généalogistes successoraux rencontrent l'histoire en remontant aux années de grande guerre, et sont les témoins d'histoire sombres. *JEAN-PIERRE MULLER / AFP*



**EXCLUSIVITÉ ABONNÉS**

## Les lettres des journalistes

Chaque semaine l'actualité est revisitée par nos journalistes experts

**CHOISIR MES LETTRES**

C'est l'histoire d'un homme retrouvé mort dans sa coquette maison du Pas-de-Calais il y a de cela une vingtaine d'années. Jacques\*, retraité solitaire ayant fini ses jours dans un paisible village du nord de la France, n'est pas marié et n'a a priori pas d'enfants.

---

## Emploi & Entreprise Newsletter

Tous les lundis

Recevez tous les lundis l'actualité de l'Entreprise : emploi, formation, vie de bureau, entrepreneurs, social...

S'INSCRIRE

Quelques jours après sa disparition, sa seule famille connue, trois cousins qui habitent une région voisine, se présente donc tout naturellement chez le notaire pour réclamer leur héritage. Faute de preuve suffisante sur les droits, le cabinet notarial décide de mandater un généalogiste successoral afin de confirmer la dévolution successorale des cousins. C'est là qu'entre en scène un «*chasseur d'héritier*» lillois, Pierre Kerlévéo.

Alors qu'il se dirige vers les archives de la mairie, l'histoire prend soudainement une tout autre tournure. Car, sur son chemin, ce professionnel croise par hasard l'ancien maire du village, qui lui confie la rumeur qui court. «*Jacques\* aurait en fait eu un fils avec un amour de passage lors de son service militaire* », raconte Pierre Kerlévéo au *Figaro*. Bien décidé à retrouver la trace de cet ascendant

issu de la ligne directe du défunt, le «*chasseur d'héritier*» décortique une à une les archives miliaires. Et la chance lui sourit. «*Je découvre que cet enfant existe. Antoine\* avait bien été reconnu par son père, mais il avait été placé très tôt à l'assistance publique*».

L'héritier légitime désormais identifié, le généalogiste successoral doit lui annoncer la nouvelle en personne. Après de long mois de recherche, le professionnel réussit à dénicher l'adresse du garage où Antoine\* fut un temps employé. «*Son ancien patron me donne son numéro. Il était devenu militant syndicaliste pour la CGT et se trouvait en situation de précarité*», se rappelle Pierre, aujourd'hui président de l'association des petits et moyens cabinets de généalogie du pays. Il retrouvera finalement l'homme Gare du Nord à Paris quelques jours plus tard pour lui faire signer un contrat de révélation de succession. Le généalogiste et l'héritier ne prennent connaissance du montant de l'héritage qu'après signature. Antoine\* héritera de la maison de son père et de la somme de 200.000 euros.

## **Un business florissant**

Secrets de familles enfouis et révélations bouleversantes rythment le quotidien de ces «*chasseurs d'héritiers*», souvent diplômés d'une licence de droit. L'été dernier, France 3 avait mis un coup de projecteur sur la profession avec l'émission *Recherche d'héritiers*.

Durant sa longue carrière, Pierre Kerlévéo a été confronté à de nombreuses situations cocasses. «*J'ai dû par exemple apprendre à une veuve que son héritage allait être quelque peu revu à la baisse, car son défunt mari avait en réalité six enfants cachés...*», se rappelle le Lillois.

Parfois, les généalogistes successoraux rencontrent l'histoire en remontant aux années de grande guerre, et sont les témoins d'affaires sombres. «*Dans le cadre d'un dossier, un de mes clients a appris que*

*son grand-père, idolâtré pour son exemplarité lors de la guerre de 14, n'avait en réalité jamais mis les pieds à Verdun. Il était en fait en prison pour meurtre la moitié de sa vie»,* abonde Pierre Kerlévéo.

## **Certains professionnels se déplaçaient aux domiciles de personnes âgées pour leur faire signer des contrats dans l'urgence, abusant de leur fragilité**

Dans l'Hexagone, le business des généalogistes successoraux est florissant. Sur 600.000 décès chaque année en France, environ 15.000 bénéficient de l'intervention d'un généalogiste successorale. Livrets de famille perdus, familles recomposées et dispersion géographique, les raisons de faire appel à ces professionnels sont diverses. Les vagues migratoires se sont succédées au fil des décennies, rendant parfois les recherches complexes.

650 professionnels sont repartis dans une soixantaine de cabinets, qui ont souvent des correspondants à travers le monde. Ils sont mandatés par des cabinets de notariat pour rechercher des héritiers à des défunts qui n'ont plus aucun parent connu vivant, ou qui ne se sont pas manifestés spontanément, en l'absence de testaments. Ils doivent parfois confirmer les dévolutions. Dans certains cas, les investigations peuvent durer plusieurs années.

### **Des rémunérations jugées excessives**

Si la profession est reconnue depuis les années 1830, elle demeure pour le moment peu réglementée. Dans les usages actuels, les fonds d'un héritage passent du notaire au généalogiste qui reverse lui-même les sommes à l'héritier.

Au fil du temps, l'image du milieu a été quelque peu entachée par la révélation de pratiques abusives de certains cabinets. En 2017 notamment, une enquête avait été ouverte contre deux études généalogiques pour «abus de confiance» et «escroquerie» concernant les héritages de près de 1900 clients. Plusieurs millions d'euros avaient à l'époque été dilapidés et les héritiers n'ont jamais perçu un euro. Ces études avaient abusivement utilisé les héritages des clients pour éponger leurs dettes, avant de mettre la clé sous la porte quelques mois plus tard. Une information judiciaire est toujours en cours.



## **Une des structures parisiennes qui dominent le marché encaisse 39% du montant de la succession après paiement des impôts**

Documents consultés par Le Figaro

Outre ces scandales marginaux, nombre d'acteurs remettent surtout en question les honoraires élevés de certains généalogistes successoraux. Ces derniers sont rémunérés avec un pourcentage de l'héritage éventuellement versé en cas d'issue positive de leurs recherches.

Selon des documents consultés par *Le Figaro*, une des structures parisiennes qui dominent le marché encaisse 39% du montant de la succession après paiement des impôts sur la somme initiale, lorsque les héritiers sont des collatéraux ordinaires du défunt et non parents (oncles, tantes, cousins ou légataires). Le pourcentage passe à 34 quand les héritiers sont des collatéraux privilégiés (frères, sœurs, neveux et nièces). Le cabinet applique également des frais de recherches et facture des frais d'ouverture de dossier. En France, les fourchettes de rémunérations peuvent grandement varier d'un cabinet à l'autre : de 18% à 50% de la part nette revenant à l'héritier.

# Une proposition de loi pour encadrer la profession

Afin de réguler ces pratiques et mieux encadrer la profession, une proposition de loi a été déposée par des députés, majoritairement centristes. *«Nous formulons des propositions de loi depuis une quinzaine d'années, sans succès»*, regrette Jean-Christophe Lagarde, président de l'Union des démocrates et indépendants (UDI) et ancien maire de Drancy. Le député veut en finir avec les signatures de contrats de révélation *«à l'aveugle»*, afin que l'héritier puisse directement prendre connaissance du montant de son héritage. *«Il arrive que des héritiers renoncent à leur héritage car ils estiment que les contrats qu'on leur présente ne sont pas honnêtes»*, explique le député.

Exemple de contrat de révélation de succession *Le Figaro*

*«Le mode de rémunération actuel conduit parfois à des excès. La complexité des recherches n'étant pas toujours avérée»*, explique Jean-Christophe Lagarde. Si la proposition de loi est adoptée, le notaire serait alors chargé de répartir les sommes : il verserait directement leur part aux ayants droit et réglerait lui-même les honoraires du généalogiste successoral, en fonction de la complexité de son travail.

Le texte suggère notamment d'établir un barème ministériel, décorrélé du montant des héritages, pour encadrer une potentielle sur-rémunération des notaires. De fait, si le notaire a besoin de se faire aider pour des recherches d'héritiers complexes, *«sa rémunération pourra être plus élevée afin qu'il puisse faire appel à un généalogiste»*.

## Des cas d'abus de personnes fragiles

D'autres dysfonctionnements de la profession, qui tente de s'auto-réglementer depuis plusieurs années, ont été constatés au fil des années. Comme des inégalités entre les héritiers connus et non connus, ces derniers pouvant être spoliés. Ou des biens pouvant être laissés en déshérence durant des années. *«Les propositions de lois inquiètent la profession. il y a du lobbying en coulisses»*, confie un professionnel.

Par le passé, certaines méthodes douteuses pratiquées par des cabinets ont également choqué la profession. *«Des professionnels se déplaçaient aux domiciles de personnes âgées pour leur faire signer des contrats dans l'urgence, abusant de leur fragilité»*, confie un généalogiste successoral parisien. Pour limiter les abus, le secteur a tenté de durcir la réglementation : les héritiers disposent désormais de 15 jours pour se rétracter et dénoncer un contrat qu'ils considèrent comme abusif. En cas de litige, des négociations avec un médiateur de la consommation généalogistes s'engagent pour contester les frais d'honoraires. Malgré ces améliorations, Jean-Christophe Lagarde estime que les procédures de négociations restent inégalitaires. *«Elles s'appliquent surtout aux personnes qui connaissent leurs droits et qui ont les moyens d'engager des frais juridiques»*, juge-t-il.

Ces prochaines semaines, les députés tenteront de convaincre les groupes de la majorité d'adopter leur proposition. Ils souhaitent que le Garde des sceaux puisse réunir les notaires, généalogistes et autres acteurs de la profession pour trouver un compromis. *«Nous espérons que cette année sera la bonne»*, conclut Jean-Christophe Lagarde.

**À VOIR AUSSI - Droits de succession : faut-il les augmenter ?**